



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

contrats première embauche

Question au Gouvernement n° 2660

Texte de la question

CPE

M. le président. La parole est à Mme Marylise Lebranchu, pour le groupe socialiste.

Mme Marylise Lebranchu. Je remercie tout d'abord notre collègue de l'UMP de nous avoir rappelé que la loi sur l'égalité des chances est promulguée et s'applique dans son ensemble. (*Protestations sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*) En tout cas, ce n'est pas de la faute de François Hollande si un amendement sur le CPE s'est greffé sur une loi qui a suscité d'ailleurs d'autres critiques, sur l'apprentissage à quatorze ans (*Exclamations sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire*) ou le contrat parental, par exemple. Et tout cela a été adopté par le 49-3 : on ne peut tout de même pas mettre là la fierté du Parlement ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Protestations sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

Puisque vous avez rappelé novembre 2005, souvenez-vous aussi de mars 2002. La jeunesse de ce pays était alors dans la rue, malheureusement contrainte de défendre la République derrière le Président de la République. En mars, avril 2006, elle est encore dans la rue, rejointe par les parents et les grands-parents, et elle est humiliée.

Plusieurs députés du groupe de l'Union pour un mouvement populaire. La question !

Mme Marylise Lebranchu. Alors que nous savons tous qu'une génération très nombreuse va partir à la retraite, que les contrats vont se multiplier et que le chômage va structurellement baisser, vous proposez à la jeunesse, en cette période d'embellie démographique, un contrat qui fait d'elle une catégorie à part, exclue, précaire et donc humiliée. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Protestations sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

Plusieurs députés du groupe de l'Union pour un mouvement populaire. La question !

Mme Marylise Lebranchu. Ma question s'adresse sans doute à M. le ministre de l'intérieur, chargé aujourd'hui de la négociation. Il faut en tout cas que, demain, le Président de la République ne nous dise plus qu'il n'y a ni vainqueurs ni vaincus quand les vaincus étaient, ce jour-là, la jeunesse et le code du travail. (*Mêmes mouvements sur les mêmes bancs.*) Nous avons besoin pour demain d'une jeunesse qui soit à nouveau victorieuse pour qu'elle devienne conquérante. Mais nous avons besoin aussi d'une autorité de l'État restaurée. Or le spectacle que vous avez donné aujourd'hui, nous reprochant par exemple d'avoir fait baisser le chômage par l'immobilisme - quelle drôle de phrase, monsieur le Premier ministre ! - montre qu'en tout cas la sérénité n'est pas dans cet hémicycle. La jeunesse humiliée vous rend responsable de ce qui est en train de se passer. Monsieur le Premier ministre, vous avez parlé de responsabilité : exercez donc cette responsabilité et retirez le CPE ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe des député-e-s communistes et républicains.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce, de l'artisanat et des professions libérales. (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Renaud Dutreil, *ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce, de l'artisanat et des professions libérales*. Vous avez été, madame la députée, secrétaire d'État aux petites et moyennes entreprises et avez fait preuve dans ces fonctions d'un certain bon sens. Pourtant, vous n'avez fait aucune des réformes que 2,5 millions de petits entrepreneurs attendaient ! (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Henri Emmanuelli. Et les salariés ?

M. le ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce, de l'artisanat et des professions libérales. Pourquoi ? Parce que vous restez immobile chaque fois qu'il s'agit de moderniser l'économie et de faire confiance à l'esprit d'entreprise de nos concitoyens ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire. - Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Plusieurs députés du groupe socialiste. Il est nul !

M. le ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce, de l'artisanat et des professions libérales. Nous, nous avons libéré l'esprit d'entreprise...

M. François Hollande. En effet, vous le libérez !

M. le ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce, de l'artisanat et des professions libérales. ...et nous sommes en train, avec le même pragmatisme, de libérer l'envie d'embaucher ! (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*) Cela produit des résultats ! (*Rires et exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*) Le taux de chômage baisse, madame, mois après mois. Attendez un peu et vous verrez que les nouveaux outils que nous avons mis en place produiront encore plus d'effets !

M. Augustin Bonrepaux. Des effets négatifs !

M. le ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce, de l'artisanat et des professions libérales. Vous avez eu des mots durs pour l'apprentissage, mais vous ignorez la réalité de toutes ces entreprises qui forment les jeunes pour leur donner des emplois durables et des perspectives. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire. - Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. François Hollande. À quatorze ans ?

M. le ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce, de l'artisanat et des professions libérales. Votre attitude doctrinaire et immobile n'apportera à notre pays aucun emploi nouveau ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

Données clés

Auteur : [Mme Marylise Lebranchu](#)

Circonscription : Finistère (4^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2660

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : PME, commerce, artisanat et professions libérales

Ministère attributaire : PME, commerce, artisanat et professions libérales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 avril 2006

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 6 avril 2006